



■ **Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration du
Centre Communal d'Action sociale**

Séance du 11 mai 2023

24 Prêt à long terme – autorisation relative au passage à taux fixe

Secrétaire de séance : Jacqueline RAMELET

Étaient présents :

■ **Le vice-président** : M. Cédric LEMAIRE
Mmes SAKHO, DUHIN, BOITEL, BOCQUET, BOUM, MARCELY,
MM. BROCHOT, MESLIEN, DUVAL

Étaient absents excusés :

■ **Le président** : M. Jean-Claude VILLEMMAIN, pouvoir à M. LEMAIRE
Mme CAPON, pouvoir à Mme DUHIN
Mme FAZAL

Étaient absents :

Mmes CORBERAND, M'BAYE, MM. MARTIN, LUCAS

Nombre de conseillers devant composer le conseil d'administration : **17**

Nombre de conseillers en exercice : **17**

Nombre de conseillers absents non représentés : **5**

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **12**

■ **Date de la convocation : 04.05.2023**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, Vice-président, expose :

Par délibération en date du 30 juin 2022, le Conseil d'administration a décidé de contracter un prêt à long terme à taux variable avec la Banque Postale.

A cette date, et compte tenu du contexte national et international, le taux fixe n'était en effet plus proposé par les organismes financiers.

Toutefois, le contrat signé prévoit une option de passage à taux fixe au plus tôt à la date de la première échéance d'intérêts.

Par ailleurs, par un courrier en date du 9 décembre 2022, la Banque Postale a notifié au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) la cession du prêt en cours à la Caisse française de financement local. Cet établissement propose aujourd'hui un prêt à taux fixe selon les caractéristiques ci-dessous :

Caractéristiques du prêt n° MON543514EUR001 :

- Prêteur : Caisse française de financement local
- Emprunteur : CCAS de Creil
- Score Gissler : 1A
- Date d'effet du passage au taux fixe : 01.06.2023
- Capital restant dû à la date d'effet du passage à taux fixe : 807 499,99 €

Caractéristiques et conditions financières de la tranche à taux fixe :

- Montant : 807 499,99 €
- Durée d'amortissement : 57 échéances d'amortissement, soit jusqu'au 01.09.2037
- Durée d'application du taux d'intérêt : 57 échéances d'intérêts, soit jusqu'au 01.09.2037
- Périodicité des échéances d'amortissement et d'intérêts : trimestrielle
- Mode d'amortissement : personnalisé



- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,27 %
- Base de calcul des intérêts : moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : se référer aux dispositions contractuelles relatives au remboursement anticipé d'une tranche à taux fixe
- Taux effectif global : 4,27 % l'an, soit un taux de période : 1,068 % pour une période de 3 mois.

Il vous est donc proposé :

- De procéder, à la date du 1^{er} juin 2023, au passage à taux fixe du prêt n° MON543514EUR001 aux conditions susvisées
- D'autoriser Monsieur le Vice-président à signer la proposition établie par la Caisse française de financement local, et de lui donner tous pouvoirs à cet effet.

Vous êtes appelés à voter.

■ **Le Conseil d'administration :**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote :**

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : de procéder, à la date du 1^{er} juin 2023, au passage à taux fixe du prêt n° MON543514EUR001 aux conditions susvisées.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Vice-président à signer la proposition établie par la Caisse française de financement local, et de lui donner tous pouvoirs à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : 12 MAI 2023

Accusé réception de la Sous-préfecture

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le1.2.MAI.2023

et publication ou notification le1.2.MAI.2023

affiché le1.2.MAI.2023

CREIL, le1.2.MAI.2023

Pour le président et par délégation,
Le vice-président du CCAS

Cédric LEMAIRE



Pour le président et par délégation,
Le vice-président

Cédric LEMAIRE